

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Vehicles & Industrial Products Division 11 Laurier St./11, rue Laurier 7A2, Place du Portage, Phase III Gatineau, Québec K1A 0S5

## Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
VALVE,BUTTERFLY				
Solicitation No N° de l'invitation Date		Date	ate	
W8482-121456/A 201		2012-03	12-03-27	
Client Reference No N° de re W8482-121456	éférence du client			
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$HP-454-60164	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° \	/ME	
hp454.W8482-121456				
Solicitation Closes -	L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2012-05-07			Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:	7		
Address Enquiries to: - Adress Slack, Ron	ser toutes questions à:		uyer ld - ld de l'acheteur 9454	
Telephone No N° de télépho	ne		N° de FAX	
(819) 956-3942 ( )		(819) 95	53-2953	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service DEPARTMENT OF NATIONA MAIN WAREHOUSE BLDG COLWOOD VICTORIA British Columbia V9A7N2 Canada	ces et construction: AL DEFENCE			
Instructions: See Herein				

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposee	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/d	le l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



Del. Offered Liv. offerte

Delivery Req. Livraison Req.

See Herein

W8482-121456/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp454

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-121456

hp454W8482-121456

## TABLE DES MATIÈRES

#### PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu
- 4. Interpretation

#### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS A L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumissions
- 4. Lois applicables

#### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 1. Instructions pour la préparation des soumissions
- 2. Soumission technique
- 3. Soumission financiere
- 4. Attestations et renseignements supplémentaires

#### PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Évaluation technique
- 3. Évaluation financière
- 4. Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

#### PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du guide des CCUA
- 12. Préparation pour la livraison
- 13. Marquage détaillé de l'emballage semblables
- 14. Etat du matériel MDN
- 15. Instructions d'expédition DDP Destination
- 16. Durée de conservation

W8482-121456/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp454

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-121456

File No. - N $^{\circ}$  du dossier hp454W8482-121456

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 2. Besoin

Le besoin est décrit en détail sous « Détails de l'article ».

## 3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## 4. Interpretation

Les exigences obligatoires énoncées dans la présente demande de proposition utilisent les termes «doit », « doivent », « devra », « devront » ou « obligatoire ». Les soumissions ne répondant pas à toutes les exigences obligatoires ne seront pas retenues. .

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document **2003** (**2011-05-16**) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe **5.4 du document 2003**, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

**Supprimer:** soixante (60) jours

**Insérer:** quatre-vingt-dix (90) jours

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-121456

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp454W8482-121456

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp454

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Le paragraphe **12.1 du document 2003**, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Remplacer les paragraphes 1.(a) et (b) par les suivants :

- 1. Le Canada peut rejeter une soumission dans l'un des cas suivants :
- (a) le soumissionnaire est assujetti à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui le rend inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ;
- (b) un employé ou un sous-traitant proposé dans la soumission est soumis à une mesure corrective du rendement du fournisseur, en vertu de la Politique sur les mesures correctives du rendement des fournisseurs, ce qui rendrait l'employé ou un sous-traitant inadmissible pour déposer une soumission pour répondre au besoin ou à la partie du besoin que l'employé ou le sous-traitant exécuterait ;

## 1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T	Condition du matériel	2007-11-30
--------	-----------------------	------------

#### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions

## 3. Demandes de renseignements en période de soumissions

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **sept** (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp454

Client Ref. No. -  $N^{\circ}$  de réf. du client

W8482-121456

File No. - N° du dossier hp454W8482-121456 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

## 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions;

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening /achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

### 2. Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent indiquer sous la section intitulé « Détails de l'article ». s'ils proposent le numéro de pièce demandée ou un produit équivalent.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp454

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-121456

 $\label{eq:file_No.-No} \mbox{File No.-No du dossier} \\ \mbox{hp454W8482-121456}$ 

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## 2.1 Produits équivalents

Pour être pris en considération pour l'évaluation d'un produit équivalents, les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission toute l'information technique requise.

- 2.1.1 Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et la performance sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
  - a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
  - b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
  - c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
  - d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précises dans la demande de soumissions, et;
  - e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 2.1.2 Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et de la performance ne seront pas pris en considération si :
  - a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
  - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 2.1.3 Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-121456

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp454W8482-121456

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp454

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

# **2.2** Données techniques militaires Canadiennes (essais de résistance aux chocs)

Articles 001 doit avoir respecté les exigences d'essai de la spécification D-03-003-007/SG-000 Grade 1, type A, avant la date de clôture des soumissions. Dans tous les cas, les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission, l'attestation de réussite des essais de résistance aux chocs, y compris les numéros de pièces des produits proposés et un dessin acceptable. Les propositions qui ne respectent pas ces exigences ne seront pas pris en considération.

#### 3. Soumission financière

- 3.1 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement identifié dans la PARTIE 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSEQUENT à l'article 6.1 Base de paiement Prix ferme
- 3.2 Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission par prix unitaire dans la section intitulé « Détails de l'article ». Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

3.3. Clauses du guide des CCUA

Ī	C3011T	Fluctuation du taux de change	2010-01-11

#### 4. Attestations et renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5

#### 4.1 Renseignements supplémentaires

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

#### 4.1.1 Date de livraison

La livraison désirée est le 1 mai 2012.

Le soumissionnaire peut offrir la livraison suivante:

Article 001: \_\_\_\_\_ semaines/jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

W8482-121456/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-121456

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp454W8482-121456

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp454

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

## 1. Procédures d'évaluation

- 1.1 Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- 1.2 Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- 1.3 Les propositions ne répondant pas à toutes les exigences identifiées comme «obligatoire» seront considérées comme non recevable et aucune autre valeur sera donnée à la soumission.

## 2. Évaluation technique

- 2.1 Au moment de la clôture des soumissions, une proposition doit comprendre toute l'information technique demandée dans la présente demande de soumissions, afin de permettre une évaluation complète du ou des produits offerts.
- 2.2 L'évaluation technique vise à déterminer si les produits ou les services offerts respectent tous les critères techniques obligatoires.

## 3. Évaluation financière

- 3.1 Les prix unitaires seront évalués selon les prix proposés dans la section intitulé « Détails de l'article » et la base de paiements obligatoires décrite à la PARTIE 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSEQUENT à l'article 6.1 Base de paiement Prix ferme
- 3.2 Les soumissionnaires doivent proposer un prix pour toutes les destinations avec le même numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO).

#### 4. Méthode de sélection

4.1 Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'un contrat se fera en fonction de la soumission recevable avec le prix le plus bas par article

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

**^** 

hp454

Client Ref. No. - N° de réf. du client W8482-121456

File No. - N $^{\circ}$  du dossier hp454W8482-121456

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires pendant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

## 1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

#### 1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25000\$ et moins de 200000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

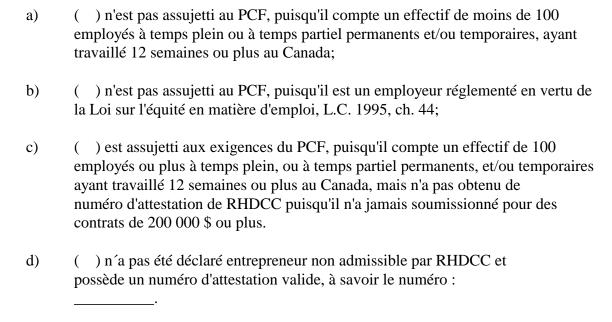
Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur hp454

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W8482-121456

hp454W8482-121456

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME



Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC. Http://www.rhdcc.gc.ca/fra/travail/egalite/pcf/index.shtml

#### 2. Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

2.1 Données techniques militaires Canadiennes (essais de résistance aux chocs)-Les soumissionnaires doivent fournir avec leurs offres, le certificat de réussite des essais de résistance aux chocs, qui comprend un numéro de pièce des produits proposés et un dessin acceptable, et ce, par la date et l'heure de clôture. Les propositions qui ne respectent pas ces exigences ne seront pas pris en considération.

W8482-121456/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-121456

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp454W8482-121456

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp454

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

## 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

#### 2. Besoin:

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article ».

#### 3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<a href="http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp">http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp</a>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 3.1 Conditions générales

**2010A** (2011-05-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 4. Durée du contrat

#### 4.1 Date de livraison

L'entrepreneur doit effectuer la livraison comme suit:

Article 001: doit être livrés le ou avant le \_\_\_\_\_\_ (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

## Responsables

5.

#### 5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Ron Slack

Titre: Officier d'approvisionnements

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

**Direction TPLEP** 

7A2, Place du Portage, Phase 3, 11 rue Laurier, Gatineau, Quebec, K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-3942 Télécopieur : (819) 953-2953

Courriel: ron.slack@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de

W8482-121456/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp454

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-121456

hp454W8482-121456

travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

	Responsable of Le responsable	es achats des achats pour le contrat est :	
	Nom: Titre:	(à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)	
	C		
	travaux sont ex d'outils et de p discuter de que des achats; cep travaux. Des c	des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les écutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre océdures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur p tions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable ndant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé de langements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniqueme	e s
	au moyen d'un	modification au contrat émise par l'autorité contractante.	
5.4	Représent	modification au contrat émise par l'autorité contractante.  nts de l'entrepreneur éléphone de la personne avec qui communiquer :	
5.4 Non	Représent	nts de l'entrepreneur éléphone de la personne avec qui communiquer :	
5.4 Non Ren	Représenta m et numéro de nseignements g	nts de l'entrepreneur éléphone de la personne avec qui communiquer : enéraux	

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp454

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

hp454W8482-121456

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8482-121456

#### 6. Paiement

## 6.1 Base de paiement - Prix unitaire(s) ferme(s)

- 6.1.1 À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans le contrat tel que décrit dans « Détails de l'article ».
- 6.1.2 Tous les prix unitaires sont fermes en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, si applicable.
- 6.1.3 Pour la portion des travaux faisant l'objet d'un prix ferme seulement, le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Clauses du guide des CCUA

C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
H1000C	Paiement unique	2008-05-12

#### 7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

- 7.1. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés au consignataire pour certification et paiement;
  - b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
  - c) Une (1) copie doit être envoyée à l'adresse suivante :

Ministère de la Défense nationale Quartier général de la Défense nationale

W8482-121456/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp454

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8482-121456

File No. - N $^{\circ}$  du dossier hp454W8482-121456

Amd. No. - N° de la modif.

Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A 0K2 À l'attention de D Mar P 4-3-5

Note 1: Les factures de livré droits acquités, des contrats Incoterms 2000 ne seront pas présentées avant l'expédition du véhicule ou de l'équipement pour le destinataire.

## 8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) 2010A (2011-05-16) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Détails de l'article;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du

11. Clauses du guide des CCUA

A9006C	Contrat de défense	2008-05-12		
B1202C	Contrôle de la durée utile des élastomères	2007-05-25		
B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16		
D2000C	Marquage	2007-11-30		
D2001C	Etiquetage	2007-11-30		
D2025C	Matériaux d'emballage en bois	2010-01-11		
D5545C	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité -	2010-08-16		
	Exigences (CAQ C)			
D6009C	Instructions d'expédition - destination et calendrier de livraison	2008-05-12		
	inconnus			
D6010C	Palettisation	2007-11-30		

W8482-121456/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp454

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

W8482-121456

hp454W8482-121456

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

D9002C	Ensembles incomplets	2007-11-30
G1005C	Assurances	2008-05-12

## 12. Préparation de la livraison

L'entrepreneur doit préparer pour l'article 001 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer pour l'article 001 à raison d'une (1) unité par paquet.

## 13. Marquage détaillé de l'emballage - semblables

- 1. L'entrepreneur doit s'assurer que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur d'article 001.
- a) la date de vulcanisation des pièces en caoutchouc;
- b) la date de fabrication;
- 2. Ces marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage D-LM-008-002/SF-001 des Forces canadiennes.

## 14. État du matériel - MDN

L'entrepreneur doit fournir du matériel neuf, qui fait partie de la production courante et est fourni par le fabricant principal ou son agent accrédité. Le matériel doit être conforme à la dernière version du plan applicable, de la spécification et de la description du numéro de pièce, selon le cas, qui était en vigueur à la date de clôture de la soumission.

#### 15. Instructions d'expédition - DDP Destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat :

Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (DDP) CFB Esquimalt, Victoria, C.B.

#### 16. Durée de conservation

## Option 2:

L'entrepreneur doit s'assurer qu'il reste pour l'article 001 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme D-05-001-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.